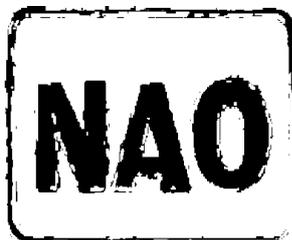


Non aux NAO discriminatoires au sein du groupe la Poste !

Chères postières, chers postiers, du groupe La Poste,

Il est temps de dénoncer l'injustice qui règne au sein du groupe La Poste lors des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO). En effet, il est clair que les augmentations salariales sont insuffisantes pour l'ensemble des postier.es, qu'elles ou ils soient employé.es d'une filiale ou de La Poste SA maison historique.



La CGT FAPT dénonce fermement la discrimination opérée par le groupe entre ses différentes entités. Comment pouvons-nous accepter que le groupe La Poste n'applique pas la même politique salariale en termes de rémunération et d'avantages sociaux ? Il est inadmissible que les efforts soient demandés à toutes et tous tout au long de l'année, pour ensuite voir les NAO se transformer en un véritable dumping financier sur les augmentations de salaire sans tenir compte des bénéfices engendrés et en laissant des miettes dans les négociations.

En 2023, le groupe La Poste a généré un chiffre d'affaires consolidé de 34 073 millions d'euros. Il est inconcevable que cette richesse ne soit pas redistribuée à l'ensemble des postier.es du groupe. Il est inacceptable de constater des écarts flagrants dans les taux d'augmentation générale allant de 1,3% pour La Poste SA, 2% pour Viaposte Neolog, 2,5% pour DPD (hors cadres et commerciaux et pas pour tout le monde), 3% pour Dicaposte, et que dire de La Banque Postale ? Que dire encore des disparités de prise en charge par l'employeur des cotisations prévoyance santé des organismes complémentaires, de participation au titre restaurant, des frais de transport domicile /travail, de participation des employeurs pour des gardes d'enfants collectives ou individuelles, etc., sinon que le groupe doit y mettre fin.

Il est grand temps que le groupe La Poste assume sa responsabilité sociale envers l'ensemble des postières et postiers qui contribuent à sa richesse. Nous exigeons des augmentations de salaire justes et dignes, à la hauteur des performances et des efforts humains fournis par chacun au quotidien et des profits générés. Il est temps que le groupe La Poste agisse et réponde aux attentes légitimes de ses travailleuses et travailleurs.

La CGT FAPT exige pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs du groupe :

- ↳ L'établissement de grilles de salaires garantis avec un minimum à 2 000 € brut mensuels minimum de première embauche pour un.e salarié.e non qualifié.e et une progression tous les 2 ans à l'ancienneté pendant toute la carrière.
- ↳ L'égalité salariale doit être la règle entre les femmes et les hommes, entre les différents statuts des personnels, entre les salariés des entreprises donneuses d'ordres et des sous-traitants (mise en œuvre du principe « à travail de valeur égale, salaire égal »).

- ↪ La valorisation et la revalorisation des métiers à prédominance féminine.
- ↪ L'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires.
- ↪ Le transfert des primes fixes dans le salaire.
- ↪ Tous les éléments de rémunération doivent être soumis à cotisations sociales.
- ↪ Le 13^{ème} mois minimum pour toutes et tous.
- ↪ Le droit à la promotion avec négociation du volume et des critères pour les rendre transparents, objectifs et pour une augmentation significative du nombre de promotions.
- ↪ Des augmentations effectives de salaire pour l'ensemble des métiers.
- ↪ La réduction du temps de travail sans perte de salaire, les richesses créées doivent servir à améliorer la vie des salariés, leurs conditions de travail, leurs salaires et leur santé pour leur permettre de mieux vivre dans et hors l'entreprise.
- ↪ Le passage réel à 32 heures et la non prise en charge des congés payés pour la majoration des heures supplémentaires.
- ↪ Une prise en charge à 100% par l'employeur des cotisations prévoyance santé des organismes complémentaires au régime obligatoire d'Assurance Maladie afin d'améliorer la couverture sociale globale et non de justifier un transfert de prise en charge de la Sécurité Sociale pour les salariés actifs ou retraités.
- ↪ La prise en charge à 100 % par l'employeur des frais de transport domicile /travail.
- ↪ La fin des modulations du temps de travail dans le groupe
- ↪ La participation des employeurs pour des gardes d'enfants collectives ou individuelles avec à minima des chèques CESU ou des crèches partagées pour l'ensemble des salariés du groupe.
- ↪ Pour les salariés n'ayant pas la possibilité de prendre leurs repas dans un point de restauration collective, un titre restaurant par jour avec participation minimum de 60% de l'employeur au maximum du barème URSSAF.

Ensemble, mobilisons-nous le 8 Mars 2025 pour obtenir des NAO groupe, une reconnaissance juste de notre travail au sein du groupe La Poste et l'ouverture de négociation salariale groupe.

Ensemble et déterminés, nous sommes la force qui fera bouger les choses. Pour des salaires justes et égaux pour tous les postiers et postières !

<https://cgt-fapt.fr/pages/4UxHdCAPaAG3Bfm9Z67pXV/reperes-revendicatifs-federaux>

CGT FAPT, ensemble pour la justice sociale au sein du groupe La Poste



Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
 263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
 Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
 Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr